

Centre
Communal
d'Action Sociale
Ville de
SEYSES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Nombre de Conseillers : 17
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seyses dument convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali GRANDSIMON, Malika BENSOUCI, Françoise BARRERE, Cynthia GONZALEZ, Raymond BAILLE, Maryvonne SALES, Brigitte CAZALBOU, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN.

Excusés sans procuration : Fabio VITULLI, Monique BONZOM, Claire CABANNE

Procuration : Magali PATINET (procuration à Magali GRANDSIMON), Marie-Ange KOFFEL (procuration à Malika BENSOUCI), Françoise MALEPLATE (procuration à Cynthia GONZALEZ), Joele DURRIEU (procuration à Françoise BARRERE)

Secrétaire de séance : Françoise BARRERE

N° 2025-02-04

**Budget Primitif
2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2311-1 et suivants.

Vu la présentation du budget primitif 2025, reprenant la maquette budgétaire et le document de présentation joints à la présente délibération.

Après commentaires, débat et délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

→ **D'approuver** le budget primitif 2025, voté par nature, conformément à la balance suivante, et conformément à la maquette budgétaire jointe à la délibération :

- par chapitre pour les dépenses et les recettes de fonctionnement,
- par chapitre et par opération pour les dépenses et recettes d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	138 909,51 €	138 909,51 €
Section d'investissement	4 526,15 €	4 526,15 €
TOTAL	143 435,66 €	143 435,66 €

→ **D'autoriser** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président,
Jérôme BOUTELOUP

